

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_020

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

COMMISSION 4
RESSOURCES HUMAINES
**Modification du tableau
des effectifs**

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Février 2021

COMMISSION 4
RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération n°CC_2020_206 du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020,

Considérant l'ajustement du tableau des effectifs suite aux créations d'un poste permanent de géomaticien, et de deux postes non-permanents de chargé de mission alimentation et de chef de projet reconversion AGFA et aménagement urbain.

Où l'exposé du Président,
 Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ASTENTION sur 52 VOTANTS)

EMPLOIS PERMANENTS :

	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création / suppression
Emplois fonctionnels			
Directeur Général des Services	1	1	0
Directeur Général Adjoint	3	1	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	1	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Directeur Territorial	1	1	0
Attaché principal	3	3	0
Attaché temps complet	13	11	(+1)
Attaché temps non complet 25 h	1	1	0
Secrétaire de mairie	1	0	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	1	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	2	0
Rédacteur	13	13	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	6	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13	10	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif	6	4	0
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	1	0
Ingénieur principal	3	2	0
Ingénieur	8	3	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	4	4	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	3	0

Technicien	4		
Agent de maîtrise	1	0	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	7	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	0	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	3	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Agent social TNC 17H30	1	1	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	3	2	0
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	9	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	1	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	5	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Animateur NTIC	1	1	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal	1	0	0
Bibliothécaire	1	1	0
Bibliothécaire TNC 28H	1	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet 28h	1	0	0
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	3	3	0
Opérateurs des APS principal	1	1	0

EMPLOIS NON PERMANENTS :

	Postes ouverts avant modification	Pourvus	suppression
Filière Administrative			
Attaché	2	0	
Rédacteur	5	2 DONT 1 TNC 28H	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	
Adjoint administratif	6	2	
Filière Technique			
Ingénieur en chef	0	0	(+1)
Ingénieur	0	0	(+1)
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien	1	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	
Adjoint technique	11	6 dont 2 TNC28H / 1 TNC 21H / 1 TNC 17H30	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	12	
Adjoint d'animation	600	125	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1 à TNC 28H	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	1	
Filière Sportiv1e			
Educateur des activités physiques et sportives	2	1	
Contrat de droit privé			
Contrats aidés	5	0	
Contrats apprentissage	4	0	
Contrats adulte relais	3	1	

Il est précisé :

- Un poste permanent d'attaché territorial dans le cadre d'un métier de géomaticien/sigiste. Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Coordonner des projets SIG et Open data (administration, intégration, acquisition et traitement de données géographiques, alphanumériques...)
 - Assurer l'administration des bases de données cartographiques notamment du progiciel ADS/Urbanisme ;

- Réaliser des applications de cartographie interactive et dynamiques communautaires et du grand public ;
- Effectuer à des échelles différentes, des cartes d'analyse et de synthèse à partir de données spécifiques, ou en exploitant les bases de données existantes ;
- Accompagner, conseiller, sensibiliser et former les utilisateurs au SIG et à l'Open data.

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

- Un poste non permanent de chef de projet aménagement urbain contractuel à temps complet. Cet emploi est créé pour mener à bien un projet, à savoir la reconversion du site industriel AGFA. L'opération de reconversion intégrera des opérations de déconstruction, dépollution, construction, aménagements et toutes les études et démarches réglementaires associées. Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Rôle de coordination, d'organisation et de pilotage de tous les volets opérationnels (programmatiques, techniques, financiers, administratifs, et commerciaux, ...) aux différentes phases de projet (études, montage, travaux, clôture d'opérations).
 - Rôle d'animateur et interface vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et intervenants engagés dans le projet
 - Contrôle des budgets, des plannings, et de la qualité des réalisations au regard des ambitions arrêtées du projet (y compris mise en place d'outils de suivi/pilotage et d'évaluation de l'activité et des risques qui y sont associés)

Au vu de l'opération identifiée, ce poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-II. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur en chef et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à un diplôme d'ingénieur et/ou d'un bac +5 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans des fonctions similaires.

- Un poste non permanent de chargé de mission alimentation contractuel à temps complet. Cet emploi est créé pour mener à bien le pilotage de la politique alimentation de la collectivité. L'opération intègre la phase émergence du projet alimentaire territorial (PAT) et la concrétisation des projets innovants et mobilisateurs autour des axes de l'alimentation collective via une production locale de qualité, de promotion et d'encouragement des circuits courts ainsi que de la consommation locale. Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Rôle de coordination et d'animation de la phase de définition du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ;
 - Rôle d'animateur du PAT et interface vis-à-vis de l'ensemble des acteurs et intervenants engagés dans la démarche ;
 - Recherche de financements, suivi des budgets, des plannings, et de la bonne réalisation des actions ;

- Animation des réflexions collectives sur le thème de l'alimentation Pévèle Carembault ;
- Participation aux réseaux régionaux et nationaux dédiés à l'alimentation

Au vu de l'opération identifiée, ce poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de 6 ans conformément à la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-II. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à un diplôme d'ingénieur et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY

